



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

TITRE DE PERCEPTION



FINANCES PUBLIQUES

PAYE	COMPTABILISE
LE	12.
PAR	
DE	

DDFP TARN
SERVICE PRODUITS DIVERS
CS92525
81013 ALBI CEDEX 9

3012-035232-0091-2



REÇU le

19 DEC. 2022

SA HECTARE MONTOR RABIYE
3 AV DE LA COUPE
11100 NARBONNE

Roc Aubie

Vos références

Numéro de facture : MIPY 22 2600128546

Référence du titre :

081000 023 075 011 465240 2022 0124165

Date d'émission : 01/12/2022

Numéro d'état récapitulatif : 41923

Votre situation

Somme à payer : 1 168,00 €

Date limite de paiement* : 15/02/2023

Objet de la créance : Taxe d'aménagement (articles L. 331-1 à L. 331-34 du code de l'urbanisme). Dossier n° PA0113692100002 du 27/10/2021. Echéance unique de votre autorisation initiale.

HECTARE
URBANISME DURABLE
3 avenue de la Coupé
11100 NARBONNE
04 68 33 01 02
SIREN 351 338 660

BAP
Tenues des rec. Aubie
Sallies
Montor

***IMPORTANT : toute somme non acquittée à la date limite de paiement sera majorée de 10%**
(article 55 III B de la loi n°2010-1658 du 29 décembre 2010).

Partie à détacher suivant le pointillé

Numéro de facture : MIPY 22 2600128546

N° de titre :

081000 023 075 011 465240 2022 0124165

SA HECTARE MONTOR RABIYE
3 AV DE LA COUPE
11100 NARBONNE

Veuillez
détacher le talon
ci-contre et le
joindre à votre
règlement

Date limite de paiement : 15/02/2023
Montant en euros : 1 168,00

REP

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

TALON DE PAIEMENT

CENTRE D ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
94974 CRETEIL CEDEX 9

888111000135 60002422260012854600810008901806 116800

Pour vous renseigner

=> Renseignements sur le paiement :

DDFIP TARN

SERVICE PRODUITS DIVERS

CS92525

81013 ALBI CEDEX 9

Tél : 05 67 87 45 81

Courriel : ddfip81.pgp.produitsdivers@dgfip.finances.gouv.fr

Accueil : BUREAUX FERMES AU PUBLIC

=> Renseignements sur le calcul de la somme à payer :

Ministère : Trans.écologique

DDTM 11

. SAMT rue du pont de l'avenir

11100 Narbonne

Tél : 04 68 90 23 29

COMMENT PAYER CE TITRE DE PERCEPTION

Vous voulez payer par internet :

- Rendez-vous sur le site www.payfip.gouv.fr

- Saisissez :

l'identifiant structure publique : 91524A

le numéro de la facture : MIPY 22 2600128546

le montant de la facture : 1 168,00 €

- Renseignez votre adresse électronique, un courriel de confirmation vous sera envoyé.

- Choisissez votre mode de paiement afin de finaliser la transaction (munissez-vous de votre carte bancaire ou, si vous souhaitez payer par prélèvement unique, de vos identifiants d'accès au site impots.gouv.fr).

Vous voulez payer par virement :

Saisir les références bancaires BDFEFRPPCCT (BIC) FR69 3000 1001 16A8 1000 0000 091 (IBAN), en rappelant le numéro de facture : MIPY 22 2600128546.

Vous voulez payer par chèque :

- Libellez votre chèque à l'ordre du Trésor public ;

- Joignez le talon pour servir de référence, sans l'agrafer ni le coller ;

- Envoyez votre chèque accompagné du talon, sans autre document, en utilisant l'enveloppe retour.

Vous voulez payer en numéraire :

Réglez en espèces, dans la limite de 300 €, muni du présent titre, au guichet de la DDFIP TARN dont les coordonnées figurent ci-dessus.

COMMENT RÉCLAMER ?

Vous voulez contester le montant de votre titre de perception :

Adressez votre demande à la DDFIP TARN dont les coordonnées figurent ci-dessus, dans les deux mois qui suivent la notification du présent titre de perception (art. 117 à 119 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable).

Le présent titre a été rendu exécutoire par l'ordonnateur en vertu des articles 11 et 28 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable.

Nom CLIGNIEZ

Prénom Vincent

Qualité M. le directeur de la DDTM 11

Ordonnateur

Pour les données vous concernant, le droit d'accès et de rectification prévu par la loi n° 78-17 du 6-1-1978 modifiée s'exerce auprès du service compétent dont les coordonnées se trouvent ci-dessus à la rubrique "Renseignements sur le calcul de la somme à payer".

Référence du titre : **081000 023 075 011 465240 2022 0124165**

SA HECTARE MONTOR RABIYE

DÉTAIL DE LA SOMME À PAYER

Taxe d'aménagement (articles L. 331-1 à L. 331-34 du code de l'urbanisme). Dossier no PA0113692100002 du 27/10/2021. Echéance unique de votre autorisation initiale. Descriptif du projet. AV DE SAINT CYR 11590 Sallèles-d'Aude. Surface taxable totale créée de la ou des constructions : 0 m². Nombre de places de stationnement situées à l'extérieur de la construction : 8. Montants et éléments de calcul. Part communale brute de la taxe d'aménagement : 800 euros. Part départementale brute de la taxe d'aménagement : 368 euros. Taux communal(ux) appliqué(s) au projet : 5%. Taux départemental(ux) appliqué(s) au projet : 2,3%. Ces taux sont ceux en vigueur aux dates d'autorisation ou éventuellement à la date de votre certificat d'urbanisme. Valeurs forfaitaires applicables en fonction des dates d'autorisation : m² hors Ile-de-France : 767 euros/m². Emplacements de stationnement (non compris dans la surface taxable de construction) : 2000 euros/unité. Abattements et exonérations. Montants après abattements et exonérations. Part communale de la taxe d'aménagement : 800 euros. Part départementale de la taxe d'aménagement : 368 euros.

Somme à payer : 1 168,00 €